

## **Faits saillants du rapport financier 2017**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale et des travaux pour l'amélioration du Centre communautaire et son équipement.

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe Daniel Tétreault, CPA.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Belcourt, au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### Résumé du rapport financier pour l'exercice financier 2017

	Budget 2017	Réalisations 2017
Revenus de fonctionnement	364 192 \$	383 885 \$
Charges de fonctionnement	374 192 \$	360 532 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(10 000) \$	23 353 \$
Affectations		
Activités d'investissement		(13 864) \$
Excédent de fonctionnement affecté	10 000 \$	15 000 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		24 489 \$

*Le rapport financier est disponible pour consultation au bureau municipal*

#### Traitement des élus municipaux

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux :

	Salaire	Allocation de dépenses	
Maire	3 482,03 \$	1 740,97 \$	5 223,00 \$
Conseiller	1 160,02 \$	579,98 \$	1 740,00 \$

Pour terminer, je remercie tous les élus (es) et employés (es) municipaux, ainsi que les membres des comités et organismes pour leur travail, lequel est indispensable au maintien et à la survie des activités municipales.

*Carol Nolet, maire*